



PREFECTURE REGION LANGUEDOC- ROUSSILLON

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 37 - MARS 2014

SOMMAIRE

DGFIP

Décision N °2014062-0002 - Délégation générale et spéciale de signature donnée par Mme HAYE- GUILLAUD, directrice départementale des finances publiques du Gard	1
---	---



PREFECTURE REGION LANGUEDOC- ROUSSILLON

Décision n ° 2014062-0002

signé par
Mme la directrice départementale des finances publiques

le 03 Mars 2014

DGFIP

Délégation générale et spéciale de signature
donnée par Mme HAYE- GUILLAUD,
directrice départementale des finances
publiques du Gard



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Nîmes, le 3 mars 2014

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES
DU GARD**

22 Avenue Carnot
30943 NIMES CEDEX 9

Décision de délégations de signature

L'administratrice générale des finances publiques, directrice départementale des finances publiques du Gard,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la direction départementale des finances publiques du Gard ;

Vu le décret du 27 mars 2012 portant nomination de Mme Marie-Françoise HAYE-GUILLAUD, administratrice générale des finances publiques en qualité de directrice départementale des finances publiques du Gard ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 29 mars 2012 fixant au 1er avril 2012 la date d'installation de Mme Marie-Françoise HAYE-GUILLAUD dans les fonctions de directrice départementale des finances publiques du Gard ;

Vu la décision du 2 janvier 2014 publiée au recueil des actes administratifs le 7 janvier 2014 ;

Décide :

Article 1 - L'article 3 de la décision du 2 janvier 2014 susvisé est ainsi modifié :

- délégation spéciale est donnée à :

➤ au Pôle Gestion Fiscale, à la Division Pilotage de l'assiette et du recouvrement de la fiscalité des particuliers et des professionnels, amendes, missions foncières : Mme Martine HAGNIER, Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques, en remplacement de Mme Chantal CASCALES pour signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du fiscalité des particuliers et missions foncières et signer tous les courriers et pièces attachés à la division pilotage de l'assiette et du recouvrement de la fiscalité des particuliers et des professionnels, amendes, missions foncières en l'absence de Mme BADY.

- au Pôle Gestion Fiscale, à la Division Pilotage de l'assiette et du recouvrement de la fiscalité des particuliers et des professionnels, amendes, missions foncières : la délégation spéciale accordée à Mme Christine MAGNAVAL est supprimée.

Article 3– La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs du département du Gard.

L'Administratrice Générale des Finances Publiques,
Directrice Départementale des Finances Publiques,

Marie-Françoise HAYE-GUILLAUD.

